



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 septembre 2001**

**Attribution d'un logement de fonction pour utilité de service au  
chef de service de la police municipale**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 septembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 17 septembre 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle  
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.  
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck  
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

DELIBERATION D2013272001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2001**

**Direction Ressources Humaines**

**Attribution d'un logement de fonction pour utilité de service au  
chef de service de la police municipale**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La réorganisation des missions de la police municipale, la mise en place de l'Agence Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine et la création d'une équipe d'intervention de nuit ont conduit au recrutement d'un chef de service de police municipale.

Les importantes contraintes horaires imposées au titulaire du poste (astreinte, travail de nuit régulier, nécessité de pouvoir intervenir à tout moment pour mettre fin aux nuisances que peuvent subir les niortais) justifient l'attribution d'un logement de fonction pour utilité de service (article R 94 du Code du Domaine de l'Etat).

La concession de logement pour utilité de service comporte le versement d'une redevance, ne comporte pas la prise en charge par la Ville de Niort de l'eau, du chauffage, de l'électricité, du gaz qui demeurent à la charge du chef de service de police municipale. L'abonnement téléphonique est pris en charge par la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer un logement de fonction au chef de service de la police municipale pour utilité de service.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)